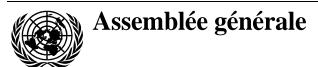
Nations Unies A/C.1/55/9



Distr. générale 20 octobre 2000 Français

Original: anglais et russe

Cinquante-cinquième session Première Commission

Points 73, 80 et 81 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Lettre datée du 17 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration commune sur l'Initiative de coopération à la stabilité stratégique, que le Président des États-Unis d'Amérique, M. W. J. Clinton, et le Président de la Fédération de Russie, M. V. V. Poutine, ont signée le 6 septembre 2000 à New York (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 73, 80 et 81 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Richard Holbrooke

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Sergueï Lavrov

00-70057 (F) 201000 201000

Annexe à la lettre datée du 17 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration commune

Initiative de coopération à la stabilité stratégique

Le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, et le Président des États-Unis d'Amérique, M. William Jefferson Clinton, se sont rencontrés aujourd'hui à New York et sont convenus d'une initiative de coopération à la stabilité stratégique, qu'ils ont jugée être constructive et apte à inspirer un renforcement de la confiance entre leurs deux pays ainsi que l'élaboration de nouvelles mesures à adopter d'un commun accord en vue d'accroître la stabilité stratégique et de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, des missiles et des technologies y relatives partout dans le monde. Dans le prolongement de cette initiative, les deux Présidents ont approuvé un plan d'exécution qu'avaient élaboré leurs experts, comme base de la poursuite des travaux dans ces domaines.

L'Initiative de coopération à la stabilité stratégique fait fond sur les accords intervenus entre les Présidents lors de leurs deux rencontres précédentes. La Déclaration commune sur les principes de la stabilité stratégique, adoptée à Moscou le 4 juin 2000, et la Déclaration commune sur la coopération en matière de stabilité stratégique, adoptée à Okinawa le 21 juillet 2000, constituent un bon point de départ pour avancer dans la voie de nouvelles réductions des arsenaux d'armes nucléaires, de la préservation et du renforcement du Traité ABM, ainsi que de la solution des problèmes nouveaux qui battent en brèche la sécurité internationale. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique réaffirment leur attachement au Traité ABM, qui est l'une des pierres angulaires de la stabilité stratégique. Les deux pays ont l'intention de mettre en oeuvre les dispositions du Traité START I et du Traité FNI, de s'employer à faire en sorte qu'entrent rapidement en vigueur le Traité START II et le Protocole y relatif, de même que les accords passés à New York en 1997 sur des questions concernant la défense antimissile et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que d'œuvrer à la concrétisation rapide de la Déclaration commune adoptée à Helsinki en 1997 concernant les paramètres relatifs aux réductions futures des forces nucléaires. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique se proposent aussi de chercher de nouvelles formes de coopération dans le domaine de la non-prolifération des missiles et des technologies y relatives, dans le but de renforcer la sécurité internationale et de maintenir la stabilité stratégique dans le cadre de l'Initiative de coopération à la stabilité stratégique dont sont convenus leurs deux pays.

Outre l'extension des arrangements existants, l'Initiative de coopération à la stabilité stratégique pourrait donner lieu à des mesures nouvelles qui viseraient à renforcer la sécurité tant de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique que de la communauté mondiale tout entière, sans porter atteinte à la sécurité d'un État quel qu'il soit.

Un troisième accord START et le Traité ABM. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont exposé leur conception des principales dispositions d'un

troisième accord START ainsi que des questions concernant la défense antimissile. Ils ont tenu des discussions plus soutenues sur de nouvelles réductions des forces stratégiques offensives dans le cadre d'un futur accord START ainsi que sur les questions relatives à la défense antimissile, en vue d'ouvrir rapidement des négociations eu égard aux déclarations communes faites par les Présidents de leurs deux pays à Moscou le 2 septembre 1998, puis à Cologne le 20 juin 1999 et, enfin, à Okinawa le 21 juillet 2000. Les deux pays s'attacheront à convenir de nouvelles mesures axées sur le renforcement de la stabilité stratégique et de la confiance ainsi que sur la prévisibilité en ce qui concerne les questions d'ordre militaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, la Convention sur les armes biologiques et les zones exemptes d'armes nucléaires. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique réaffirment leur attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qu'ils considèrent comme étant la pièce maîtresse du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique s'emploieront à faire en sorte que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre rapidement en vigueur et soit effectivement mis en œuvre. Les deux pays continueront à oeuvrer à l'ouverture de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, de même qu'au renforcement de la Convention sur les armes biologiques. Ils continueront à faciliter l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, sur la base d'accords librement conclus entre les États de chacune des régions visées par ces zones, eu égard aux éléments pertinents du rapport de 1999 de la Commission du désarmement de l'ONU, car ils considèrent que la création de telles zones constitue un moyen non négligeable d'empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Examen des questions concernant la menace liée à la prolifération des missiles et des technologies y relatives. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sont disposés à discuter plus largement des questions concernant la menace liée à la prolifération des missiles et des technologies y relatives. Dans le cadre de ces discussions, ils feront chaque année un exposé général fondé sur une analyse des facteurs et des événements ayant un rapport avec la prolifération des missiles balistiques et de croisière. Ces analyses annuelles porteront sur les menaces potentielles à la sécurité internationale. Des mesures politiques et diplomatiques seront étudiées et prises, par le biais de mécanismes bilatéraux et multilatéraux, en vue d'empêcher la prolifération des missiles et des armes de destruction massive.

Coopération dans le domaine de la défense fondée sur les missiles tactiques. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sont disposés à reprendre puis à élargir leurs activités de coopération dans le domaine de la défense fondée sur les missiles tactiques, ainsi qu'à étudier la possibilité de faire appel à la participation d'autres États, dans le but de renforcer la stabilité mondiale et régionale.

Les parties sont convenues que la coopération en la matière porterait spécifiquement sur :

- L'extension du programme bilatéral d'exercices de commandement et de combat conjoints touchant la défense fondée sur les missiles tactiques;
- La possibilité d'inviter d'autres États à se joindre à de tels exercices;

- La possibilité de mettre au point des méthodes d'interaction renforcée aux fins de l'exploitation conjointe de systèmes de défense fondés sur les missiles tactiques;
- L'élaboration conjointe des concepts d'une coopération éventuelle concernant les systèmes de défense fondés sur les missiles tactiques;
- La possibilité de s'inviter l'une l'autre à venir observer des tirs de missiles tactiques défensifs.

Données d'information issues des systèmes d'alerte avancée. En application du Mémorandum d'accord entre leurs deux pays sur l'établissement d'un centre commun pour l'échange de données issues des systèmes d'alerte avancée et de notifications des lancements de missiles, qui a été signé à Moscou le 4 juin 2000, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont l'intention d'établir et de mettre en service à Moscou dans l'année qui suivra le centre ainsi envisagé pour l'échange de données, afin d'empêcher tous lancements de missiles en cas de fausses alertes laissant croire à une attaque aux missiles. En outre, les parties s'efforceront de convenir rapidement d'un régime d'échange des notifications de lancements de missiles, eu égard à la déclaration commune faite par leurs Présidents à Okinawa le 21 juillet 2000.

Mesures visant la non-prolifération des missiles. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont l'intention de renforcer le Régime de contrôle des technologies missilières. Ils affirment qu'ils s'emploieront à ouvrir de nouvelles voies de coopération en vue de limiter la prolifération des missiles et des technologies y relatives. Eu égard à la déclaration commune faite par les Présidents de leurs deux pays à Okinawa le 21 juillet 2000, ils collaboreront avec d'autres États à la conception d'un nouveau mécanisme qui intégrerait notamment la proposition russe tendant à mettre en place un système de contrôle mondial de la non-prolifération des missiles et des technologies y relatives, la proposition américaine tendant à instituer un code de conduite concernant les missiles, ainsi que le Régime de contrôle des technologies missilières.

Mesures visant à renforcer la confiance et la transparence. Conscients des obligations qu'ils ont contractées en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique s'emploieront à étendre leur coopération en ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en vue de promouvoir un échange d'ordre technique qui soit dans l'intérêt de leurs deux pays et qui facilite la mise en oeuvre de ce traité après qu'il sera entré en vigueur. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sont disposés à examiner des mesures propres à renforcer la confiance et la transparence, dans le but de faciliter le respect, la préservation et le renforcement des dispositions du Traité ABM. Ces mesures pourraient porter notamment sur les échanges de données, la notification préalable d'opérations prévues, des démonstrations facultatives, la participation à des observations d'opérations, la mise sur pied d'expositions des dispositifs, ainsi que le renforcement des opérations de vérification du respect des dispositions du Traité ABM.

Les Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique sont convenus que des représentants officiels des ministères et organismes compétents se réuniraient une fois l'an pour coordonner leurs activités dans ce domaine et attendent avec intérêt la tenue d'une telle réunion dans un avenir proche.

La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique engagent toutes les nations du monde à conjuguer leurs efforts en vue de renforcer la stabilité stratégique.

Le Président de la Fédération de Russie (Signé) William Jefferson Clinton

Le Président des États-Unis d'Amérique (Signé) Vladimir **Poutine**

New York, le 6 septembre 2000